ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

familles d'accueil et assistantes maternelles

Question écrite n° 62972

Texte de la question

M. Christian Jacob appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des familles d'accueil et assistantes maternelles qui ne perçoivent qu'une indemnité de 1 400 francs annuelle en l'absence d'enfants placés et risquent de perdre cet agrément si aucun enfant ne leur est confié pendant plus de trois mois. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle ne juge pas nécessaire de mettre en place un minimum de rémunération pendant une durée plus importante et de garantir la pérennité de l'agrément afin d'amorcer la création d'un statut plus protecteur pour ce métier.

Données clés

Auteur : M. Christian Jacob
Circonscription : Seine-et-Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62972
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3629